

AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT 2016-426 (2016-02-59)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325
SUR LES DISPOSITIONS DES ROULOTTES DE CAMPINGS SUR LE TERRITOIRE DE
PASPÉBIAC**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 11 avril 2016, le Règlement numéro 2016-426;

QUE le Règlement numéro 2016-426 a, pour objet et conséquence, de modifier le Règlement de zonage 2009-325 concernant les dispositions de roulottes de camping et leur l'entreposage sur le territoire de la ville de Paspébiac;

QUE le 16 février 2017, la MRC de Bonaventure a émis le certificat de conformité numéro PA-2017-101 à l'égard du Règlement 2016-426 de la Ville de Paspébiac;

QUE ce règlement est en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 4 février 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière